

### Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision du Conseil de résolution unique du 15 avril 2020 sur le calcul des contributions ex-ante de 2020 au Fonds de résolution unique (SRB/ES/2020/24) y compris ses annexes, pour autant que la décision attaquée et ses annexes I et II concernent le montant dont la partie requérante doit s'acquitter;
- condamner la partie défenderesse aux dépens de la procédure.

### Moyens et principaux arguments

À l'appui du recours, la partie requérante invoque dix moyens qui sont, pour l'essentiel, identiques ou similaires à ceux invoqués dans le cadre de l'affaire T-405/20 DZ Hyp/CRU.

---

#### Recours introduit le 3 juillet 2020 — DZ Bank/CRU

(Affaire T-410/20)

(2020/C 271/66)

*Langue de procédure: l'allemand*

### Parties

*Partie requérante:* DZ Bank AG Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank, Frankfurt am Main (Frankfurt am Main, Allemagne) (représentants: H. Berger et K. Helle, avocats)

*Partie défenderesse:* Conseil de résolution unique (CRU)

### Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision du Conseil de résolution unique du 15 avril 2020 sur le calcul des contributions ex-ante de 2020 au Fonds de résolution unique (SRB/ES/2020/24) y compris ses annexes, pour autant que la décision attaquée et ses annexes I et II concernent le montant dont la partie requérante doit s'acquitter;
- condamner la partie défenderesse aux dépens de la procédure.

### Moyens et principaux arguments

À l'appui du recours, la partie requérante invoque onze moyens qui sont, pour l'essentiel, identiques ou similaires à ceux invoqués dans le cadre de l'affaire T-405/20 DZ Hyp/CRU.

---

#### Recours introduit le 3 juillet 2020 — Bayerische Landesbank/CRU

(Affaire T-411/20)

(2020/C 271/67)

*Langue de procédure: l'allemand*

### Parties

*Partie requérante:* Bayerische Landesbank (Munich, Allemagne) (représentants: H. Berger et K. Helle, avocats)

*Partie défenderesse:* Conseil de résolution unique (CRU)

### Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision du Conseil de résolution unique du 15 avril 2020 sur le calcul des contributions ex-ante de 2020 au Fonds de résolution unique (SRB/ES/2020/24) y compris ses annexes, pour autant que la décision attaquée et ses annexes I et II concernent le montant dont la partie requérante doit s'acquitter;
- condamner la partie défenderesse aux dépens de la procédure.

### Moyens et principaux arguments

À l'appui du recours, la partie requérante invoque onze moyens qui sont, pour l'essentiel, identiques ou similaires à ceux invoqués dans le cadre de l'affaire T-405/20 DZ Hyp/CRU.

---

### Recours introduit le 3 juillet 2020 — Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale/CRU

(Affaire T-412/20)

(2020/C 271/68)

*Langue de procédure: l'allemand*

### Parties

*Partie requérante:* Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale (Frankfurt am Main, Allemagne) (représentants: H. Berger et K. Helle, avocats)

*Partie défenderesse:* Conseil de résolution unique (CRU)

### Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision du Conseil de résolution unique du 15 avril 2020 sur le calcul des contributions ex-ante de 2020 au Fonds de résolution unique (SRB/ES/2020/24) y compris ses annexes, pour autant que la décision attaquée et ses annexes I et II concernent le montant dont la partie requérante doit s'acquitter;
- condamner la partie défenderesse aux dépens de la procédure.

### Moyens et principaux arguments

À l'appui du recours, la partie requérante invoque onze moyens qui sont, pour l'essentiel, identiques ou similaires à ceux invoqués dans le cadre de l'affaire T-405/20 DZ Hyp/CRU.

---

### Recours introduit le 3 juillet 2020 — Norddeutsche Landesbank — Girozentrale/CRU

(Affaire T-413/20)

(2020/C 271/69)

*Langue de procédure: l'allemand*

### Parties

*Partie requérante:* Norddeutsche Landesbank — Girozentrale (Hannover, Allemagne) (représentants: D. Flore et J. Seitz, avocats)

*Partie défenderesse:* Conseil de résolution unique (CRU)